

DECISION N°DC 35/20

Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les dispositions des articles 24 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifié,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Considérant l'adhésion du SIOM de la Vallée de Chevreuse au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis 15 rue Boileau, 78000 Versailles, en application de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985,

Considérant la nécessité pour le SIOM de confier l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France,

DECIDE

ARTICLE 1:

De convenir de l'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne qui assurera l'établissement des dossiers CNRACL pour le SIOM.

ARTICLE 2 :

La convention est conclue pour une durée de trois ans. A cette échéance, une nouvelle convention sera passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat. Elle prend effet à compter de la date de son retour dans les services du centre de gestion, ce retour valant notification de la convention.

ARTICLE 3 :

Le SIOM participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit pour 2020 :

- 53,75 € par heure de travail pour les collectivités affiliées de plus de 20 000 habitants |

Si l'information relative au classement (strate de population) n'est pas communiquée, le tarif correspondant à la catégorie « plus de 20 000 habitants » sera appliqué.

ARTICLE 3 :

Les crédits relatifs à ces prestations sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

15 SEP. 2020

Villejust, le

Le Président,

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 15 SEP. 2020
- affichée le : 16 SEP. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC35_2020 |
| Date de la décision: | 2020-09-15 00:00:00+02 |
| Objet: | Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20200915-DC35_2020-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20200915-DC35_2020-AU-1-1_0.xml | text/xml | 971 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dc35 20.pdf | application/pdf | 106805 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_AU-091-200062321-20200915-DC35_2020-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 106805 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 15 septembre 2020 à 17h00min44s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 15 septembre 2020 à 17h05min06s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 15 septembre 2020 à 17h05min21s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 15 septembre 2020 à 17h10min45s | Recu par le MIAT le 2020-09-15 |

